DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	:
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 22/10/26 **AU** 5/11/26

353 - 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 14 octobre 2026

Annule et remplace la délibération prise le 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 14 octobre à 10h30, le Syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 2 octobre 2026,

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Joël Christophe, Bernard Nal, Michel Costanzo, Daniel Robert, Jérôme Samuel, Christian Troja

Était absent : Christian Garcin, Jean Noel Nal

Etaient excusés et représentés : Rémy Lieutier (Pouvoir donné à Joël Christophe), Nicolas Richier (Pouvoir donné à Christian Gallo).

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Vote des nouveaux seuils des marchés de fournitures, travaux et services.

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 21 avril 2026 et informe le syndicat qu'il est souhaitable uniquement pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) de fournitures, d'ajouter des délais de consultation réduits et présente le nouveau projet de la délibération qui reprend les principes de celle prise le 21/04/2026, selon la mise à jour ci-dessous.

Les seuils de passation des contrats de la commande publique ont été modifiés au 1er janvier 2026. Les nouveaux seuils ont été fixés par les règlements délégués de la Commission Européenne et sont en légère baisse par rapport à 2024-2025. Les seuils applicables pour les marchés publics de fournitures, de services et de travaux et pour les concours sont désormais les suivants :

TYPES DE MARCHE	SEUILS HT 2026-2027
Marchés de fournitures, de prestations de services, de prestations de services financiers et les prestations intellectuelles passés par les autorités publiques	**140 000€**

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

005-200040335-AR_002_2026-AR
AGEDI

Marchés de fournitures, de prestations de services, de prestations de services financiers et les prestations intellectuelles passés par une collectivité territoriale, un établissement, un groupement local ou un autre acheteur	**216 000€**

TYPES DE MARCHE	**SEUILS HT 2026-2027**
Marché passé avec une entité adjudicatrice opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux	**432 000€**
Marchés de travaux et les contrats de concessions	**5 404 000€**

Monsieur le Président rappelle que le code des marchés invite les collectivités et établissements publics à définir les conditions de mise en œuvre des dépenses publiques en fonction des seuils et ce, tant qu'ils se trouvent sous les valeurs du code des marchés.

Le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019 relevait le seuil des petits marchés à 40 000 €.

Depuis le 1er avril 2026, le seuil des petits marchés est relevé de 40 000 € à 60 000 € par application du décret 2025-1386 du 29 décembre 2025

C'est dans ce contexte que le Président propose au syndicat le tableau ci-dessous :

MONTANTS ESTIMATIFS PREALABLES AUX CONSULTATIONS	**PROCEDURE A SUIVRE**
Entre 2 et 6 000 €	Consultation de 3 entreprises minimum. La consultation intervient moyennant la rédaction d'un cahier des charges qui définit les besoins proportionnés à la technicité de la consultation et, a priori, composée de 10 à 20 lignes. Cette consultation, par exemple, sous la forme d'un mail, comprend nécessairement la définition technique des besoins, la demande de délai, un prix, une date d'envoi de la consultation, une date limite de réponse par les entrepreneurs. Le mail doit faire figurer le rédacteur de la consultation. Les critères de choix des offres sans qu'il y ait accessoirement lieu à notation du ou des différents critères. **Uniquement pour les MAPA Fournitures, le délai de consultation sera de 10 jours** L'offre qui sera retenue est celle qui présente la meilleure performance.

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

005-200040335-AR_002_2026-AR
AGEDI

MONTANTS ESTIMATIFS PREALABLES AUX CONSULTATIONS	PROCEDURE A SUIVRE
	Rédaction d'un RAO obligatoire même succinct, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe le RAO, lance l'exécution du marché, puis le transmet pour information au Président.
Entre 6 001 et 20 000 €	Consultation de 3 entreprises minimum. La consultation intervient moyennant la rédaction d'un cahier des charges qui définit les besoins proportionnés à la technicité de la consultation et, a priori, composée de 10 à 20 lignes. Cette consultation, par exemple, sous la forme d'un mail, comprend nécessairement la définition technique des besoins, la demande de délai, un prix, une date d'envoi de la consultation, une date limite de réponse par les entrepreneurs. Le mail doit faire figurer le rédacteur de la consultation. Les critères de choix des offres sans qu'il y ait lieu à notation du ou des différents critères. **Uniquement pour les MAPA Fournitures, le délai de consultation sera de 10 jours** Rédaction d'un RAO même succinct, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, directeur). Le directeur signe le RAO puis autorise la préparation de l'exécution du marché, le directeur le transmet au président pour information et signature du RAO. Les entreprises non retenues recevront un mail accompagné du RAO anonymisé qui justifie les raisons qui auront conduit à écarter leurs offres. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Directeur signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE et la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise.
Entre 20 001 et 60 000 €	Consultation de 5 entreprises au minimum. Rédaction d'un cahier des charges de consultation type selon formalisme habituel Canal de Gap en 2 à 5 pages mentionnant a minima : le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, la localisation des travaux, la nature des travaux, la définition des besoins, la date de consultation, la date de remise des offres, les critères de choix des offres avec notation et pondération sur prix, technique, délais. **Entre 20 000 € et 40 000 € et uniquement pour les MAPA Fournitures, le délai de consultation sera de 15 jours** **Entre 40 000 € et 60 000 € et uniquement pour les MAPA Fournitures, le délai de consultation sera de 20 jours**

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

005-200040335-AR_002_2026-AR
AGEDI

MONTANTS ESTIMATIFS PREALABLES AUX CONSULTATIONS	PROCEDURE A SUIVRE
	Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, et visa obligatoire du directeur). Le directeur signe, puis signature pour prise de connaissance par le Président avant le lancement de l'exécution du marché. Les entreprises non retenues recevront un mail accompagné du RAO anonymisé qui justifie les raisons qui auront conduit à écarter leurs offres. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Il est laissé à la diligence du Directeur la signature des pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE et la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise.
60 001 € à 90 000 €	Information du conseil d'administration sur la nature de la dépense envisagée par une délibération visant choix du mode de consultation. Publicité sur le site E-marchés publics national sauf publicité européenne. Rédaction d'un cahier des charges d'une consistance suffisante pour disposer d'une maitrise parfaite du marché à venir donc, à priori, entre 5 et 20 pages Rédaction d'un RAO, signé du rédacteur du RAO ou d'une autre personne (technicien, chargé de mission, et visa obligatoire du directeur). Le directeur signe, puis signature pour prise de connaissance par le Président avant le lancement de l'exécution du marché. Réunion de la Commission d'Appel d'Offres puis attribution du marché par le conseil d'administration. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Directeur signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE, la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise ainsi que le courrier NOTI3 adressé aux entreprises non retenues accompagné du RAO anonymisé. Le suivi de gestion du marché doit contenir notamment la notification du marché, les ordres de service, les comptes rendus de réunion et PV de réception.
Au-delà de 90 001€	Information du conseil d'administration sur la nature de la dépense envisagée par une délibération visant choix du mode de consultation. Publicité sur le site E-marchés publics national avec publicité européenne et BOAMP. Rédaction d'un cahier des charges d'une consistance suffisante pour disposer d'une maitrise parfaite du marché à venir donc, à priori entre 5 et 20 pages. Rédaction d'un Rapport d'Analyse des Offre signé du Directeur.

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

005-200040335-AR_002_2026-AR
AGEDI

MONTANTS ESTIMATIFS PREALABLES AUX CONSULTATIONS	PROCEDURE A SUIVRE
	Le directeur signe, puis signature pour prise de connaissance par le Président avant le lancement de l'exécution du marché. Réunion la de la Commission d'Appel d'Offres puis attribution du marché par le conseil d'administration. L'exécution sera sous l'autorité du Directeur par la signature des ordres de services. Le Directeur signe les pièces du marché pouvant être le CCAP, CCTP, RC, AE, DQE, la lettre de notification d'attribution du marché à l'entreprise ainsi le courrier NOTI3 adressée aux entreprises non retenues accompagné du RAO anonymisé. Le suivi de gestion du marché doit contenir notamment la notification du marché, les ordres de service, les comptes rendus de réunion et PV de réception.

Au-delà des seuils mentionnés ci-dessus, l'ASA respectera le code des marchés formalisés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la présentation des différents seuils fixés ci-dessus et donne tout pouvoir au Président pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Joël Christophe

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian Gallo

Association Syndicale autorisée du Canal de Ventavon Saint-Trophet
Le Président
Christian GALLO

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026

005-200040335-AR_002_2026-AR
AGEDI